

2019/12/08

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 décembre 2019 - Délibération n° 2019/12/08

Objet : Proposition de plan de financement de la saison culturelle et autorisation de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences à Bourgneuf, sur la convocation en date du 20 novembre 2019 qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-8-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – MAGY – ESCOUBEYROU – RIGAUD -CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE - DUGAY - CHAUSSADE – MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE – RABETEAU - LUMY – PEROT - ROYERE – GUILLAUMOT - LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE - LAGRANGE - DERIEUX – PAMIES - LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET - RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER – JOUANNETAUD - SUCHAUD – DESSEAUVE – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS - JOUHAUD - DESLOGES – PENICAUD – SCAFONE et TOUZET ; Mmes CAPS - HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. PACAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.

Suppléances :

M. MAGY remplace M. SIMON-CHAUTEMPS ; Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	44	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	-				

La politique culturelle complète et de qualité, déclinée dans le cadre d'une préoccupation fondamentale pour la collectivité et son développement.

Une action qui implique des maires et des associations pour l'accueil des spectacles et du public, et qui permet de conforter la participation des publics et de renforcer le développement local en proposant une programmation éclectique et conviviale pour l'ensemble du territoire.

Si sa nécessité n'est plus à démontrer pour le territoire, sa pérennité peut être accompagnée par les dispositifs de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine.

Plan de financement prévisionnel :

Budget prévisionnel analytique - 2020 - Saison culturelle intercommunale 2019-2020

CHARGES		PRODUITS	
Charges de fonctionnement	48 600 €	Ressources propres	2 000 €
Masse salariale des permanents	31 100 €	Billetterie	2 000 €
Administration (affranchissement, télécom...)	1 500 €		
Charges / entretiens (maintenances, petits matériels...)	12 500 €	Subventions	30 500 €
Communication	3 500 €	Région Nouvelle-Aquitaine	26 000 €
		Oara - aide à la diffusion	4 500 €
Charges artistiques	68 500 €		
Charges artistiques (cession, résidence, ...)	51 000 €	Autres	84 600 €
Droits d'auteurs	5 500 €	Autofinancement	84 600 €
Charges techniques (location, ...)	6 000 €		
Accueil / logistique artistique	6 000 €		
TOTAL DES CHARGES	117 100 €	TOTAL DES PRODUITS	117 100 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, en l'absence temporaire de Didier MARTINEZ, et à l'unanimité des votants présents, :

- **approuve** le plan de financement de la saison culturelle, pour l'année 2020,
- **autorise** le Président à solliciter une aide financière de 26 000€ pour l'année 2020 (saison 2019-2020) auprès de la Région Nouvelle Aquitaine
- **autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

